

Le Manifeste du Heimatbund

Le *Manifeste du Heimatbund* est publié le 5 juin 1926. Il est notamment signé par Eugène Ricklin, ancien président du *Landtag* d'Alsace-Lorraine (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2011/04/30/de-lautonomie-de-la-terre-dempire/>). Nous vous proposons de (re)découvrir ce document oublié. Voici ce qu'il énonce :

« C'est à une heure particulièrement grave que les soussignés s'adressent aux Alsaciens-Lorrains pour leur demander de s'occuper activement de leurs destinées. Hésiter davantage, ce serait trahir notre pays et nous rabaisser nous-mêmes car la mesure est à son comble. Depuis sept ans nous assistons, jour après jour, au spectacle écœurant d'une spoliation méthodique sur notre sol, on nous dépossède de nos droits, on oublie, on foule aux pieds les promesses solennelles qu'on nous a faites, on s'applique à ignorer nos caractéristiques ethniques et linguistiques, on se moque de nos traditions et de nos coutumes. Nous savons aujourd'hui que les fanatiques partisans de l'assimilation veulent s'attaquer au caractère, à l'âme et à la civilisation même du peuple alsacien-lorrain, sans respect aucun de la liberté de conscience et de la conviction intime des Alsaciens-Lorrains.

Dès que nous parlons de nos droits, naturels ou acquis, on nous bafoue et on nous accable de calomnies et de menaces. Nous ne supporterons désormais sous aucun prétexte cette misère. Nous avons compris que presque tous les Alsaciens-Lorrains, ceux surtout qui, au milieu des défaillances, ont su rester des Alsaciens-Lorrains conscients de leurs devoirs et de leurs droits, pensent comme nous et, se plaçant avec nous résolument au point de vue de la conscience alsacienne-lorraine et du culte du sol natal, voudraient remplacer la division qui existe actuellement, par un sentiment d'estime réciproque et les liens d'une forte solidarité. Au premier signe de ralliement ils chercheront à former ce front unique tant désiré pour empêcher, d'un effort unanime, l'oppression et la décadence de notre peuple.

Nous sommes convaincus que la sauvegarde des droits imprescriptibles et inaltérables du peuple d'Alsace-Lorraine et la réparation des torts causés à des milliers de nos concitoyens ne nous seront garantis, en la situation de minorité nationale où nous nous trouvons, que si nous obtenons l'autonomie complète dans le cadre de la France.

Cette autonomie législative et administrative trouvera son expression naturelle dans une assemblée représentative, élue par notre peuple, jouissant du droit de budget et dans un pouvoir exécutif, ayant son siège à Strasbourg. Les membres de ce dernier seront pris dans le peuple alsacien-lorrain et auront à assurer, à côté du Parlement de Paris, seul compétent pour les questions françaises d'ordre général, le contact avec l'Etat français.

Notre premier devoir sera la création d'un front unique par rapport à la question si délicate des convictions personnelles en matière religieuse, afin de ne pas affaiblir ou saboter notre force par des divergences d'opinion ou de parti.

C'est pourquoi nous désirons, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat et la question scolaire, le maintien de la législation actuelle, jusqu'au moment où le peuple alsacien-lorrain sera lui-même en mesure de donner à ces questions une solution définitive. Quant à la

question scolaire, nous pensons qu'il appartient aux parents, de par un droit intangible, de décider du genre d'éducation qui convient à leurs enfants.

Nous demandons, en outre, que la conviction chrétienne, qui constitue la base de la vie de la forte majorité de notre population, et qui durant plus de douze siècles, a produit les éléments constitutifs de notre patrimoine alsacien-lorrain soit pleinement respectée et que loin de vouloir la détruire, on laisse, dans l'intérêt même de notre peuple, qui aspire au progrès et à la prospérité, se développer librement les forces morales qu'elle nous prodigue.

La tolérance impliquée dans ce point dans notre programme garantira dans la même mesure le respect de toute autre conviction et évitera les discordes intestines dont nos ennemis savent si bien profiter pour nous désunir, de nous dépouiller de nos droits ethniques (*Heimatrechte*).

Nous exigeons que la langue allemande occupe, en tant que langue maternelle de la majeure partie de notre population et langue classée parmi les premières du monde civilisé, dans la vie publique de notre pays la place qui lui revient. A l'école elle sera le point de départ, véhicule permanent de l'enseignement et matière d'enseignement. Comme telle, elle figurera au programme des examens. Dans l'administration et aux tribunaux elle sera employée simultanément et au même titre que la langue française. Notre enseignement primaire, secondaire et supérieur et toutes nos autres institutions pédagogiques et intellectuelles seront réglés et organisés non pas selon les ordres du pouvoir central de Paris, mais par notre futur Parlement, en conformité avec le caractère et la situation particulière de notre peuple et en plein accord avec les parents et le corps enseignant. Nous estimons que l'une de nos principales tâches est de cultiver le caractère régional alsacien et lorrain et de conserver à notre peuple le souvenir vivant et exact de son riche passé historique et intellectuel, afin de l'encourager à tirer de ses dispositions naturelles et de ses propres ressources le plus d'avantages et de prospérité possibles. En vertu de notre droit primordial, des principes de la justice sociale et en tenant compte de notre langue, nous insistons pour que nos compatriotes qui se sont orientés vers une carrière administrative, aient leur place dans l'Administration et la direction de ce pays. Eux seuls pourront jusque dans les plus hauts emplois, fournir le travail administratif indispensable, rendu doublement difficile par la situation particulière où nous nous trouvons. Eux seuls pourront nous affranchir enfin du poids d'une bureaucratie arriérée et de tant d'injustices qui menacent de nous étouffer. Nous exigeons en outre :

- l'autonomie complète du réseau des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, propriété de la population d'Alsace-Lorraine ;
- la protection de l'agriculture, de la viticulture, du commerce et de l'industrie en Alsace-Lorraine, tant dans les traités commerciaux qu'en face de la concurrence des départements de l'Intérieur ;
- la réforme du régime des impôts conformément aux principes de la justice commutative ;
- le développement de notre législation sociale, engourdie et retardée depuis des années par les efforts d'une assimilation à rebours ;
- le rétablissement de l'ancienne législation communale en l'adaptant aux conditions politiques et économiques actuelles.

Nous sommes :

- partisans enthousiastes de l'idée de paix et de collaboration internationale,
- ennemis du chauvinisme, de l'impérialisme et du militarisme sous toutes leurs formes.

Etant le sol où deux grandes civilisations se trouvent en contact ininterrompu, notre pays doit avoir sa part à l'œuvre de civilisation commune de l'Europe occidentale et centrale. Sur le terrain de ces revendications nous voulons grouper tout le peuple alsacien-lorrain dans une ligue, le *Heimatbund*, qui sans respect humain ni faiblesse remplira son rôle de défense et de guide.

Nous ne formerons pas de nouveau parti.

Nous ne serons qu'une organisation qui décidera les partis déjà existants à renoncer enfin à la politique d'atermoiement, de faiblesses et d'erreurs et à mener avec une énergie inlassable la lutte pour les droits et les revendications du peuple alsacien-lorrain.

Vive l'Alsace-Lorraine, consciente d'elle-même, forte et libre !

Strasbourg, le 5 juin 1926 ».